

**A diffuser à
tous les ITPE**

la lettre
DU SECRETAIRE GENERAL

Numéro 235

Paris, le 19 janvier 2007

Une année 2007 stratégique pour l'ENTPE qui débute sur de bonnes bases

Cher(e) camarade,

Le Conseil de Perfectionnement de l'ENTPE du 17 janvier 2007 représente une nouvelle étape importante dans la transformation de l'école en Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel « école extérieure aux universités », suite à la publication du décret statutaire du 7 décembre 2006 (voir courriel du 8 décembre 2006 et sur www.snitpect.fr).

Nous avons obtenu par la concertation que, préalablement à leur validation par le Ministre de l'Equipement au plus tard 4 mois après la publication du décret, le Conseil de Perfectionnement adopte les statuts et le règlement intérieur, organisant ainsi la transition avec le futur Conseil d'Administration,.

→ Ce Conseil a permis d'arrêter l'orientation de plusieurs textes très techniques (autour du code de l'Education, notamment) définissant la nouvelle gouvernance ainsi que la composition et les attributions des conseils d'administration, scientifique et des études qui seront mis en place au cours de l'année 2007.

Comme nous le demandions, la rédaction de ces textes (les statuts et le règlement intérieur) a été préparée par un groupe de travail du Conseil de Perfectionnement qui s'est réuni à plusieurs reprises depuis la dernière réunion du Conseil le 15 septembre 2006. Ce travail est délicat et complexe car l'ENTPE est **la première école d'ingénieur** ne dépendant pas du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche **à accéder à ce statut**.

→ Ce Conseil a également permis d'acter que **le Conseil d'Administration comportera 35 membres**.

Concernant la représentation du groupe des ITPE au futur Conseil d'Administration, un siège sera réservé à l'AITPE et deux à des représentants désignés par les élus du corps à la CAP des ITPE.

En complément de ceux réservés aux représentants des enseignants (4 internes et 4 externes), des chercheurs, des agents en poste à l'ENTPE et des élèves, il est également décidé de dédier un siège à chacune des trois organisations les plus représentatives du CTPM du MTETM (dont la FEETS-FO), ce qui permet de renforcer les liens entre le futur établissement public et le ministère de l'Equipement (qui en conserve la tutelle).

La part des employeurs d'ingénieurs des TPE et des personnalités extérieures (différents ministères, collectivités, secteur privé, représentants de l'enseignement supérieur et de la recherche,...) représentera 60 % du Conseil d'Administration, marquant ainsi **une ouverture significative de l'école** et permettant notamment **la prise en compte des besoins exprimés par les fonctions publiques** en matière d'ingénieurs de l'aménagement et du développement durables des territoires.

En attendant l'installation effective du Conseil d'Administration et sa première réunion, c'est le Conseil de Perfectionnement qui exerce ses compétences. Un Conseil exceptionnel est programmé le 5 mars 2007 afin d'approuver définitivement les textes d'application du décret du 7 décembre 2006. D'ici là, le groupe de travail se poursuit de façon à finaliser leur rédaction, certains points précis faisant encore débat. Par souci d'efficacité, et compte tenu des résultats obtenus grâce à cette méthode de travail depuis 2004, tant sur la réforme pédagogique que sur l'évolution statutaire de l'école, nous avons proposé que le principe de ce groupe de travail soit maintenu dans le cadre du CA de façon à préparer ses décisions. Cette solution a été retenue.

Une fois les différentes élections organisées (pour les 40 % de membres élus) et les nominations effectuées, le premier CA devrait pouvoir se réunir au début du second semestre 2007, ouvrant ainsi une nouvelle ère pour l'ENTPE, délibérément inter - fonctions publiques dans sa vocation affirmée à former les ingénieurs du service public de l'aménagement et du développement durables des territoires.

→ Le Conseil a débattu d'un projet de règlement de scolarité « transitoire » pour l'année universitaire 2006/2007 et en a arrêté les principes. Ce règlement de scolarité sera repris et approuvé ultérieurement par le futur CA pour la rentrée scolaire 2007/2008. Ce document est important car il précise notamment la composition et les attributions des différents jurys internes à l'école, chargés en particulier de sanctionner les études et de valider la délivrance des diplômes.

→ A notre demande, une information sur le fonctionnement de l'ENTPE pour l'année 2007 nous a été présentée lors de ce Conseil.

Depuis la publication du décret statutaire et lors du Conseil du 17 janvier, nous avons à nouveau insisté auprès du cabinet du Ministre, du secrétariat général du MTETM, de la DGPA et de la direction de l'école pour que l'ENTPE dispose dès cette année de tous les moyens financiers et humains indispensables pour réussir le changement statutaire. Selon nous, **la constitution d'une équipe projet dédiée à cet objectif et rattachée à la direction de l'école est indispensable** pour les trois années à venir, tant la transformation en EPSCP est complexe et ne saurait souffrir d'aucun retard ou blocage. L'école étudie cette possibilité mais il semble que cette équipe projet ne sera pas opérationnelle à court terme faute de volonté du MTETM d'affecter les ETP correspondants, ce que nous condamnons fortement.

→ L'autre dossier stratégique de l'année 2007 pour l'ENTPE est **la nouvelle campagne d'habilitation de la Commission des Titres d'Ingénieur**. L'ENTPE est habilitée à délivrer le diplôme d'ingénieur depuis 1971. Le dernier renouvellement a été limité à 3 ans, puis prolongé jusqu'à la fin de l'année universitaire 2006-2007 par l'arrêté du 6 décembre 2006 (publié au JO du 14 janvier 2007).

L'école a adressé le 28 novembre 2006 à la CTI le dossier de demande de renouvellement de l'habilitation, en précisant les éléments de réponses aux critiques et recommandations formulées en 2003. Un nouveau statut d'EPSCP, une réforme pédagogique de qualité réussie et opérationnelle, le développement de la pédagogie par projet, l'allongement de la durée des stages, ou encore une politique de site affirmée au sein du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur de Lyon et du Réseau des Instituts d'Etudes Avancées, constituent de nombreux atouts développés par l'ENTPE depuis 2004.

L'école a été invitée à participer à une réunion de lancement de la campagne d'habilitation le 6 février prochain. Les rapporteurs qui viennent d'être désignés par la CTI pour l'ENTPE devraient venir à l'école au printemps.

Dans le cadre de cette campagne, l'ENTPE a reconduit ses demandes d'habilitation pour les différents masters délivrés (actuellement au nombre de 10). Nous avons demandé que l'école travaille rapidement sur la création et la mise en œuvre d'autres masters spécialisés (domaine des risques par exemple).

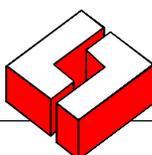
L'objectif immédiat est bien d'obtenir cette habilitation pour 2 ans (de façon à terminer un cycle de 6 ans) puis de tout mettre en œuvre pour conquérir une habilitation pour 6 ans à partir de la rentrée de la scolarité 2009/2010. Une raison supplémentaire d'avancer au plus vite et au mieux sur la mise en œuvre concrète du nouveau statut d'EPSCP et de sa gouvernance. Ce premier Conseil de Perfectionnement de l'année a permis de donner des bases solides à tous les chantiers de cette année cruciale pour l'ENTPE.

Ces évolutions majeures pour l'ENTPE sont en grande partie le fruit de notre détermination et de notre pression continue depuis plus de 3 ans !

Il s'agit d'avancées immenses pour l'école, pour son avenir et pour celui de tout le groupe des ITPE. Soyons fiers de ces nouveaux succès qui permettent en même temps de faire progresser le service public et l'ENTPE et de faire aboutir nos revendications.

Pascal PAVAGEAU

SYNDICAT NATIONAL DES INGENIEURS
DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT
ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES



FORCE OUVRIERE

GRUPEMENT FONDE EN 1855